

L'impossible partage du travail : un vieux débat*

Michel Husson, *L'Humanité-dimanche*, juin 2017

L'un des arguments des détracteurs de la réduction du temps de travail consiste à dénoncer le raisonnement « malthusien » selon lequel il y aurait une quantité prédéterminée de travail à partager. Dans *Économie du bien commun*, Jean Tirole va encore plus loin avec un amalgame stupide. L'idée d'un partage de l'emploi - travailler moins pour travailler tou(te)s- serait la même que celle de l'extrême-droite selon laquelle « les immigrants "prendraient" le travail des résidents nationaux au motif que cet emploi serait en quantité fixe. » L'énorme bévue du "prix Nobel" consiste à confondre « fixité » de l'emploi et « fixité » du nombre total d'heures travaillées.

Cet argument a une longue histoire. On le trouve notamment dans les *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE de 2004. L'organisme constatait que la part des personnes en emploi était plus élevée dans les pays où la durée du travail est moindre. Mais il ne pouvait s'agir que d'un effet d'optique puisqu'il est « peu probable » qu'un « volume de travail plus ou moins fixe soit réparti au sein de la population adulte. » Sinon, on tomberait dans l'illusion de la quantité fixe de travail.

Et pourtant, même au sein de l'économie dominante, une autre analyse est longtemps allée de soi. Le syndicaliste et chercheur Tom Walker a exhumé un article de Sydney Chapman de 1909 simplement intitulé « Les heures de travail ». Cet article et son auteur sont aujourd'hui oubliés. Pourtant, c'était une autorité reconnue par des économistes que l'on ne peut soupçonner d'être des hétérodoxes, comme John Hicks, Arthur Pigou ou Lionel Robbins.

Ce que disait Chapman est très simple : toute réduction du temps de travail s'accompagne d'une amélioration de la productivité du travail. Il y a donc une durée optimale qui maximise le produit et est en général inférieure à la durée effective et plus favorable aux travailleurs. Cette théorie a été reprise dans des travaux consacrés à la mesure des sources de la croissance : Denison pour les États-unis en 1962, et Carré, Dubois et Malinvaud pour la France, dix ans plus tard.

Si l'approche de Chapman a disparu des radars, c'est à cause de ses implications subversives. Il soutenait en effet que le libre jeu du marché ne pouvait conduire à la durée optimale à cause de la concurrence entre employeurs « en l'absence de toute pression des travailleurs. » Un autre réformateur social anglais, Benjamin Seebohm Rowntree, en déduira la nécessité d'une intervention contraignante de l'État, en balayant au passage l'argument sempiternel de la fuite des capitaux.

L'histoire du dogme de la « quantité fixe de travail » montre ainsi que les controverses actuelles ne font que reprendre les termes d'un débat séculaire. Mais l'économie dominante a réussi à expulser de la « science » les analyses qui, même si elles s'inscrivaient dans un cadre néo-classique, pointaient le conflit permanent entre la logique de concurrence et les aspirations des travailleurs à des conditions d'emploi décent.

La démonstration de Chapman était destinée à réduire la pénibilité du travail liée à une trop longue journée de travail. Aujourd'hui, dans le cas des 35 heures, la question se pose en des termes différents puisque les gains de productivité ont été obtenus par une intensification et donc par une dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi l'exigence d'embauches compensatoires est apparue comme une condition essentielle d'une réduction du temps de travail vertueuse.

La clé ultime du débat se trouve au fond dans le livre de Carré-Dubois-Malinvaud où les auteurs reconnaissent que « la notion d'intensité du travail échappe sans doute à la quantification. » On ne peut mieux dire : ce n'est pas à partir de la comptabilité des heures de travail (et encore moins des mécanismes de marché) que l'on peut définir l'organisation optimale du travail. Seule l'auto-organisation des travailleurs eux-mêmes peut y parvenir.

* Pour une version longue avec toutes les références : [A l'encontre](#), 23 juin 2017.